UA2102
2116

| | | |
|---|---|---|
| MISSION | Projet immobilier à Jambes<br>Construction de 27 maisons unifamiliales et 3 appartements | |
| ARCHITECTURE | **LRA**RCHITECTES<br>Société civile d'architectes<br>Rue de Libersart 1B, 1457 Tourinnes-Saint-Lambert | Tel : 010 / 45 39 83<br>www.lrarchitectes.com |
| | Pascal Rahier | Tel : 0476 72 25 35<br>Mail : pra@lrarchitectes.com |
| | **QUENTIN ALLAIME ARCHITECTURE SRL - MAAO**<br>Société à responsabilité limitée<br>Rue Pépin 17, 5000 Namur | Tel : 0474 86 71 92<br>www.maaoarchitects.be |
| | Quentin Allaime | Tel : 0474 86 71 92<br>Mail : Quentin@maaoarchitects.be |
| MAITRE D'OUVRAGE | Thomas & Piron Home SA<br>La Besace, 14<br>6852 OUR (Paliseul) | Tel : 0476 44 60 83<br>Mail : t.hublet@thomas-piron.eu |
| CHANTIER | Rue d'Enhaive, Rue d'Orjo 5100 Jambes<br>Namur 3 DIV / Jambes 1DIV / Section C / Parcelle 127C,<br>127F,124A (en partie), 123A, 119C, 119E, 120B, 121B,112. | |
| TS | Six Consulting & Engineering SA<br>Business Center - Rue Fort d'Andoy, 5<br>B-5100 Wierde | Tel : 081 30 91 98<br>Mail : info@six-eng.eu |
| VRD | C2 project - Fabian Keutgen<br>Chemin de la Maison du Roi, 30b<br>1380 Lasne | Tel : 0474 20 72 91<br>Mail : fabian@c2project.be |
| PAYSAGE | Studio Jumanji - Céline Lardinois<br>Chemin de Thibaumont 3<br>4860 Cornesse | Tel : 0492 58 88 76<br>Mail : lardinoisceline@hotmail.com |
| PEB | Dessin Performance Energie SA<br>La besace, 14<br>6852 OUR (Paliseul) | Tel : 061 62 14 00<br>Mail : info@dpe-bet.eu |

# Note descriptive des aménagements paysagers

# ADM12

Le niveau 0.00 correspond au niveau fini du plancher. Les informations relatives à la stabilité sont données par le bureau de stabilité

RÉVISIONS :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| IND. 1 | 13 11 2025 | Dépôt plans modificatifs | IND. 5 | (date) | (description) |
| IND. 2 | - | - | IND. 6 | - | - |
| IND. 3 | - | - | IND. 7 | - | - |
| IND. 4 | - | - | IND. 8 | - | - |

| | |
|---|---|
| COLLABORATEUR : | KVE ESP |
| ASSOCIÉ : | PRA QAL |
| DATE : | 13/11/2025 |
| FORMAT : | Type A4 Portrait (vide) |
| ÉCHELLE : | |

# UA2102 - 2116 TPH PEPINIERE

**CONSTRUCTION DE 27 MAISONS ET DE 3 APPAREMENTS**

## NOTE DESCRIPTIVE DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS

1. Aménagements des espaces privés / gestion en copropriété

L'aménagement des espaces verts privés / gestion en copropriété, consiste en la création :

- De jardins privés pour chacune des 27 habitations
- De venelles desservant les fonds de jardins des 26 habitations. Leurs accès sont contrôlés par des portillons placés aux extrémités.
  *Revêtement en dolomie*
- De 26 box vélos aménagés au sein des jardins.
  *Matériaux : bois ajouré*
- De 2 box vélos disponibles pour l'ensemble des futurs habitants.
  *Matériaux : bois ajouré*
- D'un espace dédié au tri des poubelles (cartons/verre/PMC/déchets organiques).
  *Matériaux : bois ajouré*
- D'une boite aux lettres collectives aux 20 logements situés en cœurs d'ilot.
  *Matériaux : bois ajouré*
- D'un parking paysager de 28 places (en copropriété)
  *Revêtement en dalles béton-gazon*
- D'une cabine HT privée
- De zones de semis type 'prairies fleuries'
- De plantations multi-strates : végétation herbacées, haies arbustives, arbres.

2. Aménagements des espaces publics

L'aménagement des espaces verts publics qui seront rétrocédés à la ville de Namur consiste en la création :

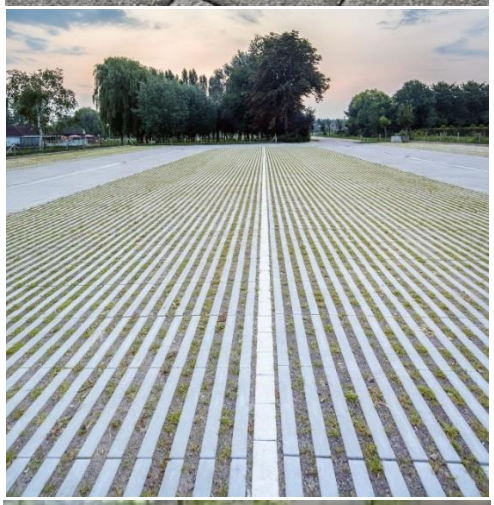
- D'une voirie d'accès au site, sans issue, terminée par une zone de rebroussement dont les dimensions sont conformes aux prescriptions du SRI.
  *Revêtement en pavés béton drainant*
- De 6 places de stationnement public, y compris un emplacement pour les PMR.
  *Revêtement en pavés béton*
- De cheminements doux, occasionnellement accessibles aux véhicules (déménagement, livraison), qui desservent les 20 logements en cœurs d'ilot.
  *Revêtement en pavés béton drainants*
- D'une zone verte centrale aménagée en lieu de rencontre de repos. Cet espace est quasi exclusivement végétalisé, à l'exception de l'emprise* pour le passage des véhicules d'urgence et d'un cheminement piéton en pas japonais.
- D'une noue paysagère située en pied de talus de la SNCB
- De mobiliers divers, intégré à l'environnement : banc simple, banc circulaire, transat, corbeille.
- D'une cabine HT public
- De zones de semis type 'prairies fleuries'.
- De plantations multi-strates : herbacées, haies arbustives, arbres.

3. Illustration des revêtements utilisés

Pavés béton drainant



Dalle béton gazon type 1



Dalle gazon alvéolaire

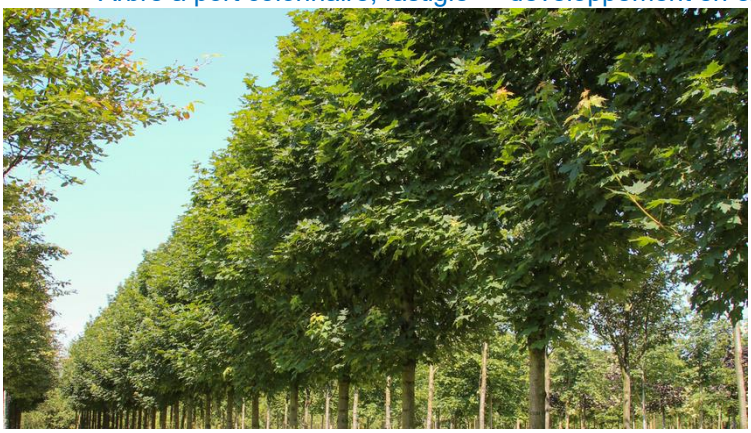


# PRINCIPE DE VÉGÉTALISATION

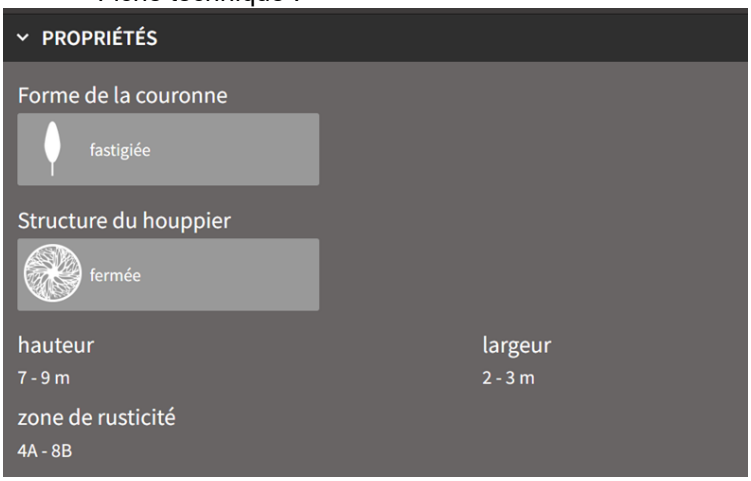
1. Liste illustrée des arbres

Les plantations arborées ont été choisies pour leurs caractères indigènes (en majeure partie), leurs résistances aux modifications climatiques ainsi que pour leurs intérêts esthétiques : coloration automnale, floraison, port architecturé, etc.

1. Acer platanoides Ebens columns (arbres d'alignement)
   Arbre à port colonnaire, fastigié -> développement en extension verticale



Fiche technique :




2. Alnus glutinosa (*Aulne glutineux*)





3. Amelanchier ‘lamarckii’ (arbre en cépée) (*amélanchier*)



4. Cornus mas *(Cornouiller mâle)*





5. Magnolia x loebneri (arbre en cépée) (*Magnolia*)



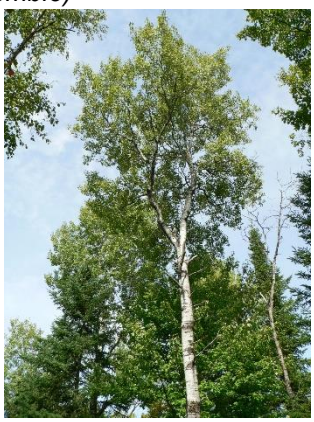


6. Mespilus germanicus (arbre en cépée) (*Néflier*)



7. Populus tremuloïdes *(peuplier faux-tremble)*





8. Malus floribunda



9. Sophora japonica ‘Regent’




10. Quercus pubescens (*chêne pubescent*)





11. Ulmus 'Sapporo Autumn Gold'





2. Plantations arbustives

Les haies plantées au sein des jardins et sur les pourtours du site sont composées des 5 essences indigènes suivantes:

- Carpinus betulus, *Charme commun* (esp. marcescente)
- Fagus sylvatica, *Hêtre commun* (esp. marcescente)
- Corylus avellana, *Noisetier commun*
- Ligustrum vulgare, *Troène d'Europe*
- Cornus sanguinea, Cornouiller sanguin (rameaux rouge, en hiver)



3. Plantations herbacées

Les parterres sont composées de vivaces (dont certaines essences sont persistantes afin de conserver une couverture végétale tout au long de l'année) et de graminées. Ils sont situés notamment au niveau de la zone verte centrale, du parking paysager, et dans la zone de recul des habitations afin de marquer une transition douce avec la voirie.
Listes indicative et non-exhaustive du choix des essences herbacées :

- Gaura lindheimeri 'Whirling Butterflies', *Gaurée*
- Stipa tenuissima. *Stipa*
- Verbena bonariensis. *Verveine*
- Vinca minor alba. *Pervenche*
- Lobularia (Alyssum) primavera 'Snow Princess'. *Corbeille d'argent*



4. Semis

Au niveau de la **zone verte centrale**, il est prévu un semi de type « Prairie fleurie : mélange fleurs sauvages pures ».
Composition type : *Onobrychis viciifolia, Achillea millefolium, Centaurea thuillieri, Clinopodium vulgare, Echinops sphaerocephalus, Echium vulgare, Foeniculum vulgare, Galium mollugo, Galium verum, Geranium pyrenaicum, Leucanthemum vulgare, Malva moschata, Malva sylvestris, Origanum vulgare, Reseda luteola, Saponaria officinalis, Silene latifolia alba, Silene vulgaris, Tragopogon pratensis, Verbascum blattaria, Verbascum nigrum, Agrostemma githago, Centaurea cyanus, Glebionis segetum, Papaver rhoeas et Anthemis cotula.*



Au niveau de la **noue paysagère**, il est prévu un semi type « Mélange pour berges 70/30 ». Il s'agit d'un mélange composé de 70% de graminées et de 30% de fleurs sauvages.
Composition type : *Alopecurus pratensis, Festuca arundinaceae, Festuca rubra commutata, Lolium perenne, Phalaris arundinacea, Poa pratensis, Lotus corniculatus, Achillea millefolium, Achillea ptarmica, Angelica sylvestris, Anthriscus sylvestris, Centaurea thuillieri, Daucus carota, Eupatorium cannabinum, Galium mollugo, Geranium pyrenaicum, Leucanthemum vulgare, Lychnis flos-cuculi, Lythrum salicaria, Malva moschata, Plantago lanceolata, Ranunculus acris, Rumex acetosa, Saponaria officinalis, Silene dioica, Agrostemma githago, Centaurea cyanus, Papaver rhoeas. »*



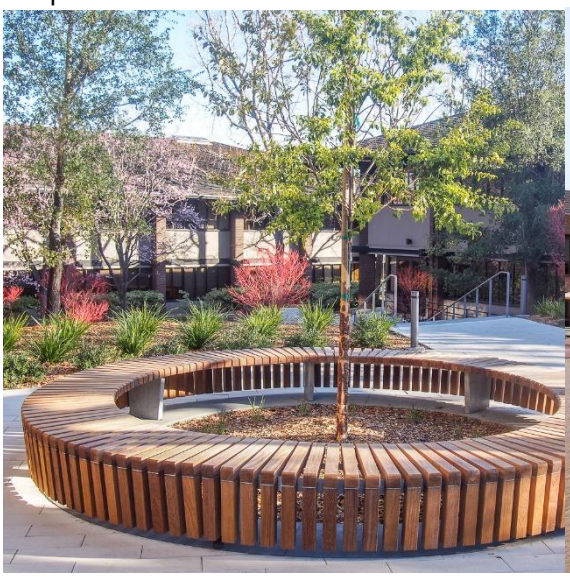
5. Gestion :

La conception des aménagements a été prévue pour que la gestion des espaces verts publics et en copropriété soit différenciée ; c'est-à-dire qu'elle nécessite un minimum de temps pour l'entretien.

# MOBILIER URBAIN

1. Banc circulaire en bois

Ce sont des bancs en bois ajouré qui entourent certains arbres, conformément au plan d'implantation.
Matériaux : bois dur 100% FSC et structure en métal
Diamètre extérieur: 350 cm
Profondeur : 50 cm
Nombre de pièces : 4



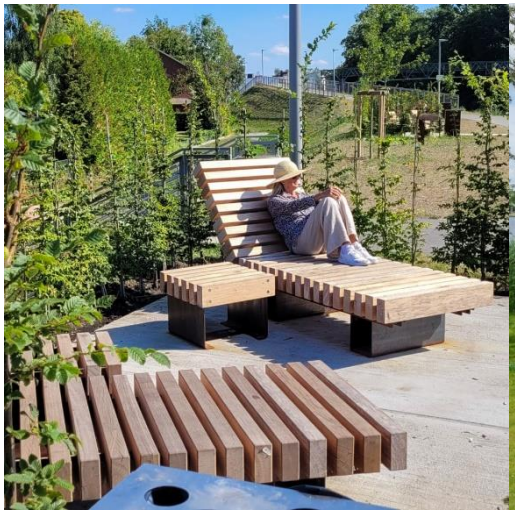

2. Banc simple avec dossier

Ce sont des bancs en bois ajouré, avec un dossier disposés au sein de la zone centrale et à proximité des habitations, conformément au plan d'implantation.
Matériaux : bois dur 100% FSC et structure en métal
Longueur : 150 cm
Profondeur : 50 cm
Nombre de pièces : 2




3. Transat

Ce sont des transats en bois ajouré, disposés au sein de la zone centrale, conformément au plan d'implantation.
Matériaux : bois dur 100% FSC et structure en métal
Longueur : 180 cm
Profondeur : 70 cm
Nombre de pièces : 2




4. Corbeille :

En respect de la charte de la ville De Namur relative aux corbeilles, la poubelle *Citypol* 70L est choisie, en teinte noire (RAL 9011).
Nombre de pièce : 4 (voir plan d'implantation)